



FSU.93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis



Elections professionnelles
du 27 novembre au 4 décembre



Je suis fonctionnaire ou au ministère de l'Éducation du 27 novembre au 4 décembre

Dans les Comités Techniques Académiques et Ministériels

Du 27 novembre au 4 décembre, les personnels de l'Éducation Nationale sont appelés à élire leurs représentants dans les CAP, ainsi que dans les comités techniques (CT, ex CTP) qui étudient l'organisation et la répartition des moyens (ouvertures et fermetures de classes, par exemple).

La FSU présente des listes dans tous les scrutins au niveau national et départemental.

Pour la deuxième fois, ce vote sera électronique. Le gouvernement a délibérément maintenu une organisation compliquée du scrutin. Pour affaiblir l'expression de toute notre profession et minimiser notre capacité d'intervention ?

Il est pourtant urgent de nous faire entendre. Un vote massif, c'est une profession renforcée.

Votez et faites voter pour la FSU

**Consultez
votre compte
électeur**

**Pour que votre voix compte,
il faut être inscrit
sur la liste électorale**

**Depuis
le 16 octobre,
vous pouvez
vérifier que vous êtes
bien inscrit-e.**

- Vous êtes **titulaire** : 4 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD ou CAPA).
- Vous êtes **stagiaire** : 2 scrutins (CTM, CTA).
- Vous êtes **directeur d'école d'application, d'établissement spécialisé ou de CMPP** : 5 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD, CCSA).
- Vous êtes **directeur de SEGPA** : 5 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD, CCPA).
- Vous êtes **AED, AESH, contractuel enseignant, assistant en langue** : 3 scrutins (CTM, CTA, CCP).
- Vous êtes en **CUI ou EAP** : 2 scrutins (CTM, CTA).

Un vote électronique qui utilise la messagerie professionnelle

Le vote se fera par voie électronique.
L'utilisation de votre messagerie professionnelle est nécessaire.

**C'est votre vote
dans chacun
des scrutins
qui est important !**

Boîte professionnelle : ...@ac-creteil.fr

Accès par le site de la DSDEN 93 dans la colonne de droite «messagerie»
webmail ou accès direct par : webmel.ac-creteil.fr

Nom d'utilisateur

Mot de passe

C'est dans cette messagerie qu'arriveront les messages et les liens concernant les élections professionnelles.

**La représentativité
des organisations
syndicales
sera calculée
sur les résultats.**

fonctionnaire-stagiaire Education Nationale décembre, je vote FSU !

stériel, la FSU pour faire entendre la voix du terrain.

ETAPE 1

Activez votre espace électeur et créez votre mot de passe électeur

dès maintenant sur www.education.gouv.fr/electionspro2014

- Ne pas confondre messagerie i-prof et messagerie professionnelle sur webmel.ac-creteil.fr.
- Un email vous sera adressé sur votre messagerie professionnelle, cliquez sur le lien pour confirmer.

Attention : n'attendez pas, créez votre compte électeur MAINTENANT !

ETAPE 2

Conservez votre identifiant de vote qui est arrivé sous pli cacheté entre le 4 et le 13 novembre

- Il arrivera sur votre lieu de travail.
- Si vous êtes remplaçant-e ou en situation particulière (congé, CLM, CLD...) il arrivera à votre domicile. Dans ce cas, pensez à vérifier votre adresse sur votre dernier bulletin de salaire.

Si vous n'avez rien reçu le 13 novembre, vous pouvez l'obtenir via votre compte électeur, il vous sera envoyé par email ou par sms.

ETAPE 3

Votez FSU

du 27 novembre au 4 décembre



- Rendez-vous sur votre espace électeur avec
 - votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr)
 - votre mot de passe créé en activant l'espace électeur.
- Cliquez sur «Mes scrutins».
- Votez avec l'identifiant de vote qui vous a été adressé sous enveloppe (voir étape 2) et le mot de passe électeur.

Attention : vous avez plusieurs votes à émettre !

**Faisons-nous entendre !
Des questions, des problèmes ?**

**TOUS ENSEMBLE,
nous sommes
CRÉATEURS DE DROITS !**



Voter, un acte individuel au service de l'action collective.

Edito

Le choix que vous allez faire en votant a du sens. Les listes proposées par la FSU sont porteuses de la volonté farouche de voir un système égalitaire et transparent se mettre en place.

Nous voulons un système Égalitaire et transparent pour tout ce qui concerne les opérations liées à la carrière : titularisation, promotions, mutations, respect des barèmes et des règlements.

Tout ce qui concerne les carrières et la défense par les élus du personnel se joue dans le vote que vous émettrez pour les CAPA, CAPD, CAPN. A la FSU nous refusons l'individualisation des carrières et des rémunérations.

Nous voulons aussi un système égalitaire et transparent pour tout ce qui concerne les opérations de répartition des moyens. C'est pourquoi nous défendons dans les comités techniques ministériels, académiques et départementaux la notion de normes à respecter pour ouvrir les classes, répartir les moyens financiers. Nous empêchons toujours les dérives qui consistent à déroger aux règles élaborées grâce au paritarisme, règles dont nous exigeons le respect, parce que nous ne voulons pas d'une répartition inéquitable des moyens qui se feraient " à la tête du client " ou " à la rédaction parfaite de tel ou tel projet. " Nous voulons les moyens d'une école de qualité visant une réussite de haut niveau pour tous .

Nous voulons que le système éducatif lutte contre les inégalités sociales et scolaires et nous refusons de croire qu'il s'agit d'un débat uniquement qualitatif. La question des moyens alloués aux services publics doit rester centrale.

Nous voulons des enseignants, des personnels, des fonctionnaires, des agents correctement rémunérés avec des salaires augmentés, une formation initiale et continue de qualité, des conditions de travail améliorées, une protection sociale renforcée, des retraites dignes de ce nom.

Nous sommes exigeants , pour toutes et tous, pour l'égalité. Cela suppose une meilleure répartition des richesses, un syndicalisme ouvert et force de propositions.

Vous êtes pour le progrès social et la construction collective d'un devenir meilleur pour chacun d'entre- nous, pour nos métiers, pour les publics dont nous avons la responsabilité ?

Avec la FSU la défense individuelle passe par la défense collective

Alors votez pour les listes de la FSU !

François Cochain
Secrétaire général de la FSU 93



Sommaire: p.2 et 3: Elections - p.4: Edito - p.5: SNUIPP - p.6: SNES - p.7à10: Dossier éducation prioritaire - p.11: Elections SNEP - p.12: Yes we can ! - p.13: Elections SNUASFP - p.14: Elections SDU CLIAS - p.15: SNUPDEN - p.16: Pub CME
Bulletin de la FSU de Seine Saint Denis - Place de la Libération 93000 Bobigny - Rédaction François Cochain - Imprimerie BRI
61 rue St André 93000 Bobigny.

TOUS ENSEMBLE NOUS SOMMES CRÉATEURS DE DROITS !

Quand les représentants élus du SNUipp et de la FSU interviennent en CAPD et en CAPN pour faire évoluer les règles du mouvement, des permutations, des promotions, des temps partiels, quand ces élus font rétablir des points de barème, des indemnités, des horaires de travail décents, le SNUipp et la FSU créent du droit.

Quand les représentants du SNUipp et de la FSU portent au CTSD les situations réelles des écoles en se référant sans cesse aux seuils historiques d'ouverture de classe du département, ils/elles imposent que ces seuils restent la référence malgré toutes les difficultés. Ces seuils départementaux sont eux-mêmes les acquis d'une lutte collective déterminée en 1998 : en créant ces seuils, en les défendant quel que soit le contexte, grâce aux mobilisations tantôt d'une école, tantôt des collègues de tout le département,

tous ensemble nous créons du droit.

Quand plusieurs milliers de collègues de Seine Saint-Denis se réunissent avec le SNUipp pour débattre de la situation faite aux enseignants, aux élèves, à l'école, quand ainsi nous élaborons collectivement les revendications portées dans les instances par nos représentants, nous créons du droit.

Quand les enseignants se mobilisent, comme ils l'ont fait le 20 novembre par la grève et la manifestation, pour des conditions d'enseignement qui garantissent de bonnes conditions d'apprentissage pour tous les élèves, quand avec le SNUipp et la FSU les enseignants portent un projet pour l'école capable de transformer la société vers plus de justice et d'égalité, nous sommes, tous ensemble, créateurs de droits !

Rachel Schneider

**Alors, du 27 novembre au 4 décembre,
Renforcez le syndicalisme que vous souhaitez,
VOTEZ et FAITES VOTER pour le SNUipp et la FSU !**

Depuis les précédentes élections professionnelles, les élu-e-s du SNUipp-FSU ont porté de nombreux dossiers en CAPD. Ainsi, certains droits qui semblent évidents sont en réalité le fruit du travail de nos représentant-e-s. Deux exemples parmi bien d'autres :

ZIL/BD : les élu-e-s du SNUipp 93 ont exigé et obtenu que

- Les ZIL et BD continuent de percevoir les ISSR même s'ils sont affectés sur des postes vacants ;
- L'indemnité ZEP/ECLAIR soit perçue du début à la fin du remplacement sans exclusion de jour.

Départ en stage CAPA-SH (formation des collègues du RASED) :

Sans notre connaissance du terrain et notre préparation préalable pour chaque CAPD, il n'y aurait pas eu autant de départs en stage CAPA-SH option G en 2014/2015. En effet, le DASEN annonçait moins de postes vacants que la réalité. Nos interventions ont permis le rétablissement et la prise en compte du réel.

Ainsi, dans notre département le nombre de départs en stages spécialisés est le plus important de France, même si nous le jugeons toujours bien en deçà des besoins.

Les représentant-e-s du SNUipp-FSU vous représentent dans les comités techniques :

Comité technique ministériel :

Le SNUipp-FSU s'est exprimé dès le départ contre la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle était conduite par Vincent Peillon. Dès le CTM du 11 janvier 2013, le SNUipp-FSU votait contre le projet de décret du ministre. Même vote contre le projet de décret de Benoît Hamon au CSE du 5 mai 2014, puisque le gouvernement restait sourd aux analyses et aux revendications des enseignants.

Comité technique spécial départemental (CTSD), témoignage pour la carte scolaire 2014 :

" Dans mon école, en cette rentrée scolaire, l'administration n'avait pas acté l'ouverture d'une classe afin d'accueillir tous les enfants du secteur.

Dès les premiers jours, les collègues représentants du SNUipp-FSU 93 se sont mobilisés pour porter notre demande dans les instances avec une conviction sans faille. Deux semaines de lutte où ils ont toujours été auprès de nous, où ils ont mobilisé les collègues de la ville pour aboutir à une ouverture de classe juste normale. Ténacité et dévouement au service de l'intérêt général, merci à eux. "

Martine S., Directrice de maternelle

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 :

LE SNES/ FSU RENFORCÉ

PAR LE VOTE DE CHACUN-E !

Pour la deuxième fois, les enseignant-e-s s'exprimeront dans ces élections professionnelles par voie électronique. La participation sera l'un des forts enjeux du scrutin.

Une baisse de la participation affaiblirait la représentation du SNES et de la FSU.

Ouvrez dès maintenant votre espace électeur pour vous familiariser avec la procédure !

En 2011, le SNES-FSU était parvenu à maintenir le nombre de ses élu-e-s dans l'ensemble des commissions paritaires académiques, et la FSU était restée fédération majoritaire dans l'éducation. Pourtant, le gouvernement de l'époque avait tout fait pour empêcher les collègues de s'exprimer, par un vote électronique semé d'embûches. Dès l'issue du scrutin, le SNES-FSU Créteil avait exigé le retour du vote à l'urne, comme pour l'ensemble des fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Malheureusement, à nouveau, le pouvoir organise un vote électronique, alors que toutes les autres fonctions publiques voteront à l'urne. Le taux de participation reste encore une des grandes inconnues de ce scrutin et en sera l'un des principaux enjeux. En effet, l'éducation reste l'un des secteurs où la syndicalisation est la plus élevée en France. Le SNES-FSU, comme l'ensemble des syndicats de la FSU, est un acteur central du fait de sa position majoritaire. Il est une arme nécessaire aux collègues pour pouvoir mettre en œuvre le rapport de force lorsqu'il est nécessaire, et pour pouvoir discuter avec les autorités dans les autres cas.

Actions et carrières :

le SNES-FSU 93 est le partenaire indispensable des collègues du département.

Syndicat majoritaire des enseignant-e-s, CPE, AED et COPsys du 93, le SNES fort de plus de 1 700 adhérent-e-s, est très actif auprès des établissements qui se mobilisent, le S-2 appuyant les demandes auprès de la hiérarchie et accompagnant les collègues dans leurs actions.

Plus largement, le syndicat agit à l'échelle départementale pour susciter le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications. Depuis juin 2013, le SNES a été très engagé dans toutes les actions pour obtenir un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis. Il l'a fait en souhaitant toujours construire l'unité avec nos partenaires syndicaux et avec les parents, car les collègues y sont très attachés.

Ces actions se poursuivent avec une journée de grève le jeudi 20 novembre 2014 : les collègues, appelés par l'intersyndicale 93 et à l'initiative de la FSU, ont marché sur le ministère des finances pour refuser l'austérité et exiger un autre budget pour l'éducation et un plan de développement pour l'éducation du 93.

Cette action militante se double d'un travail quotidien à l'égard des collègues sur les carrières. Chaque année, nous répondons à des centaines de mails de collègues qui nous interrogent sur leurs carrières, leurs mutations, leurs promotions, leurs relations avec les chefs d'établissement, leurs droits et leurs obligations de service. Ces activités sont coordonnées par le secrétariat académique dans lequel de nombreux militants séquanodionysiens sont fortement investis.

Pour rester fort, le SNES-FSU a besoin d'une participation élevée !

L'ensemble de ces actions donne au SNES-FSU en Seine-Saint-Denis une très forte légitimité et lui permet d'être un interlocuteur crédible de l'administration, du Conseil Général et de l'ensemble de nos partenaires syndicaux et associatifs. L'État comme le Conseil Général reconnaissent à la fois le sérieux de notre travail, la rigueur de nos interventions mais aussi la détermination qui est la nôtre de porter les revendications de nos collègues et les analyses que nous élaborons collectivement pour imposer l'équité et la transparence, tant pour les budgets en postes que pour les budgets des collègues.

Les résultats électoraux restent une composante indispensable de la légitimité des organisations syndicales. Le SNES-FSU tire sa force de la participation massive des collègues aux différents scrutins. La FSU voit sa représentativité déterminée par le résultat des scrutins des comités techniques. La présence et l'action du SNES en Comité Technique Académique est liée à ce résultat.

C'est pourquoi nous appelons tou-te-s nos adhérent-e-s à s'exprimer massivement lors de ces élections, mais aussi à aller vers les collègues pour les faire participer à ce scrutin et renforcer le SNES-FSU.

Entre le 27 novembre et le 4 décembre, je vote SNES-FSU et FSU à tous les scrutins auxquels je dois participer !

Mathieu Logothetis

Elections professionnelles
du 27 novembre au 4 décembre 2014

FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Edito

La FSU, Fédération Syndicale Unitaire, et ses syndicats de métiers sont majoritaires dans l'Éducation Nationale. La FSU est la seule organisation syndicale qui fait siéger dans les instances des représentants de tous les métiers.

Les représentants de la FSU dénoncent sans relâche depuis janvier la sous-estimation volontaire des effectifs à scolariser dans le premier comme dans le second degré. Les conséquences sont lourdes dans notre académie qui est marquée par un fort pourcentage d'élèves en difficulté scolaire et/ou sociale : classes surchargées, déficit en personnels titulaires dû à une crise de recrutement que le ministère ne traite pas faute de moyens budgétaires, forte croissance du nombre d'agents non titulaires ces deux dernières années, conditions de travail dégradées dans les établissements, dans les services rectoraux ou départementaux. Le faible niveau de nos salaires et la baisse de notre pouvoir d'achat depuis 10 ans portent atteinte à nos conditions de vie, notamment en Ile de France où le coût du logement est particulièrement élevé.

Au plan national comme aux niveaux académique et départemental, la FSU a toujours conçu les instances (voir pages 2 et 3) comme lieu de la défense individuelle et collective des collègues. Ces instances nous permettent aussi de faire valoir notre projet pour le service public, de nous opposer à l'austérité ou aux réformes qui dégradent l'École et notre travail au quotidien.

Du 27 novembre au 4 décembre, votez pour la FSU et ses syndicats de métiers qui, présents partout sur le terrain, unissent nos professions pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires, pour le Service Public d'Éducation, pour la réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs origines géographiques ou sociales.

VOTEZ FSU aux CT académique et ministériel

VOTEZ pour les syndicats de métier de la FSU dans les commissions paritaires

Liste CTA Créteil

Dominique CHAUVIN (77)
Enseignant

Pierre LAPERCHE (94)
Enseignant

Gisèle CUCO (77)
Enseignante

Vincent LAVALLE (77)
Enseignant

Yann MAHIEUX (93)
Personnel administratif

Martine CLODORÉ (93)
Enseignante

Marc LESVIGNES (94)
Enseignant

Carole POURVENDIER (93)
Infirmière

Jean-Pierre LHANDÉ (94)
Assistant social

Catherine ROUSTAN (77)
Enseignante

Coralie BENECH (94)
Enseignante

Rachel SCHNEIDER (93)
Enseignante

Clément DIRSON (94)
Enseignant

Éric SUEUR (77)
Enseignant

Aurélié BOCCACINI (93)
Enseignante

Catherine CHABAUDIE (93)
Inspectrice

Laurence TRUBLEREAU (94)
Enseignante

Caroline MARCHAND (93)
Enseignante

Corinne WIART (77)
Chef d'établissement

Ludovic LAIGNEL (94)
Attaché administratif

La FSU une fédérat

La Commission Administrative Paritaire Académique ou Départementale (C.A.P.A. ou C.A.P.D.)

La Commission Consultative Paritaire (C.C.P.)

Les CAP, commissions administratives paritaires, sont organisées par corps et de manière paritaire entre les organisations syndicales et l'administration. Elles traitent de la carrière, des mutations, de la notation, des affectations. Les élus des syndicats de la FSU, les plus nombreux examinent systématiquement l'ensemble des dossiers de tous les collègues, qu'ils soient ou non syndiqués. Ils défendent des règles communes, applicables à tous, dans un souci d'équité préservant les droits de chacun.

Les CCP, commissions consultatives paritaires, s'adressent aux personnels non titulaires. Les élus de la FSU y défendent les personnels précaires, et tout particulièrement leur réemploi à chaque rentrée.

La Commission Consultative Paritaire Académique des directeurs de SEGPA est une instance consultative qui examine les questions liées au mouvement des directeurs de SEGPA. Nos représentants y rappellent régulièrement le caractère spécifique et irremplaçable du travail effectué par ces personnels dans ces structures.

La Commission Académique Administrative d'Action Sociale (C.A.A.S.)

L'action sociale est mal connue dans l'Education Nationale à cause de la faiblesse des budgets et des prestations servies.

Mais elle existe dans l'Education Nationale en matière d'aide au logement, de garde d'enfants, de loisirs et aussi en cas de difficultés financières.

Des représentants de la FSU siègent dans les différentes commissions d'action sociale.

Le Comité Technique Acad

C'est le résultat du vote pour les comités de sièges des organisations syndicales.

Le CTA est consulté sur tout ce qui concerne l'Education Nationale dans l'Académie.

Il traite d'une part, du fonctionnement des établissements (lycées et LP), de la carte des formations effectives premier et second degré, des effectifs (personnels de labo, agents administratifs), d'autre part du plan de formation professionnelle. La FSU, qui a obtenu la moitié des sièges, défend les intérêts de chaque corps concerné.

La FSU soutient et défend les démarches des collègues et les équipes pédagogiques pour obtenir de meilleures conditions de travail. Tout au long de l'année, d'instance en instance, elle défend les conditions de travail des collègues.

Votez

Fédération Synd

Le comité technique

Il est compétent pour tout ce qui concerne l'enseignement et de l'organisation et le fonctionnement des collèges (ouvertures et fermetures de classes, de formation continue), des emplois.

Les représentants des organisations syndicales participent aux élections professionnelles de la FSU au Comité Technique. Le nombre de représentants



Formation de syndicats de métiers

Comité Académique (C.T.A.)

Les aspects techniques qui conditionnent le nombre

touchée à l'organisation de la structure

et des établissements du second degré, de la gestion prévisionnelle des emplois enseignants et non enseignants (titulaires, assistants d'éducation...), d'autres...).

En 2011, a des représentants dans

et les actions menées par les collègues pour agir sur des heures et pour ouvrir des postes. En l'occurrence, la FSU se bat pour améliorer la situation de notre Académie.



Comité Spécial Départemental (C.T.S.D.)

pour l'organisation des établissements, la formation (premier et second degré), le fonctionnement du service des écoles et des collèges, les ouvertures et fermetures de classes, plan départemental de la gestion prévisionnelle des effectifs et

Le personnel est désigné par les élus à partir de la représentativité acquise au sein des syndicats. En votant pour les syndicats de la FSU au sein du Comité Académique, vous déterminez le rôle de la FSU dans votre CTSD.

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a pour mission de nous permettre d'améliorer nos conditions de travail et de prévenir toute atteinte physique ou psychique à notre santé au travail!

Organisation du travail et du temps de service, stress lié à l'évaluation des performances, agressions et incivilités, nuisances sonores, vétusté et hygiène des locaux, difficultés à obtenir un matériel adapté (dont matériel informatique et logiciels), accidents de services, amiante, ... Autant de situations qui empêchent un travail de qualité et qui nuisent à notre santé au travail.

Les représentants FSU, majoritaires dans les trois départements et l'académie (17 sur 28) vous aident à faire valoir vos droits, à en obtenir de nouveaux et vous accompagneront dans les démarches relatives à vos conditions de travail auprès de votre employeur, responsable de votre santé au travail. Contactez-les : <http://www.chset-travail-sante-fsu.fr>

Le Comité Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.)

C'est la seule instance (consultative) où siègent, outre les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves et les élus des collectivités territoriales (maires, conseillers généraux).

Elle est co-présidée par le Préfet et le président du Conseil Général.

Elle est consultée sur la subvention de fonctionnement des collèges, les ouvertures et fermetures de postes dans le 1er et le 2nd degré, les modifications de carte scolaire, l'indemnité de résidence des instituteurs, les mises aux normes et travaux importants dans les collèges, la restauration scolaire...

La FSU revendique des moyens en postes et en subvention qui ne soient pas sous le signe de l'austérité et permettent aux établissements de mieux fonctionner pour répondre aux exigences de formation des élèves.



Les syndicats de la FSU

Syndicat National de l'Administration Supérieure Universitaire et des Bibliothèques

<http://www.snasub-creteil.fr/>



Syndicat National de l'Education Physique

www.snephu-creteil.net



Syndicat National des Enseignements de Second degré

www.creteil.snes.edu



Syndicat National des Infirmier(s) Conseiller(s) de Santé

<https://sites.google.com/site/snicssucreteil>



Syndicat National des Personnels d'Inspection

<http://www.snipi-fsu.org>



Syndicat National Unitaire pour les Agents des Collectivités Territoriales et de l'Etat

www.snuacte.fr



Syndicat National des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

www.snuasfp-fsu.org



Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

www.snupephucreteil.eklablog.com



Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des Ecoles et PEGC

www.snuipp.fr/creteil



Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale

www.snuipden.fsu.fr



Comment voter ?

Pour pouvoir voter, il faut commencer par ouvrir sa messagerie professionnelle (login=prenom.nom@ac-creteil.fr, mot de passe= NUMEN si c'est la 1ère fois que la boîte est ouverte))

À partir du 22 septembre

Sur le site du Ministère de l'Education Nationale (ou via le site de l'Académie de Créteil), se connecter à « mon espace électeur » :

- saisir son adresse de messagerie professionnelle comme identifiant
- créer son mot de passe électeur puis le confirmer via un lien envoyé sur sa messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr).

Entre le mardi 4 et le mercredi 12 novembre

Réception de son identifiant sur le lieu de travail, en main propre et contre émargement.

Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h

Se connecter à la plateforme de vote grâce à son identifiant et à son mot de passe électeur. La plateforme est accessible par la page education.gouv.fr/electionspro2014

Les conditions du vote

Le vote par internet se déroule du 27 novembre 2014 à 10h au 4 décembre à 17h, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur.

Des espaces de vote aménagés seront mis à disposition sur votre lieu de travail le 4 décembre 2014 pour voter.

Les votes à émettre

Vous êtes titulaire ?

Vous émettez quatre votes :

- ☞ Pour les deux Commissions Administratives Paritaires (CAP) vous votez pour un syndicat de la FSU.
- ☞ Pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.

Vous êtes stagiaire ?

Vous émettez deux votes

- ☞ pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.

Vous êtes non titulaire ou AED ?

Vous émettez trois votes :

- ☞ pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.
- ☞ pour la Commission Consultative Paritaire vous votez pour la FSU.

NOTA BENE

En cas de perte de son identifiant il est possible de le récupérer en se connectant à « mon espace électeur » entre le 13 novembre et le 4 décembre à 16 h 50.



Avec la FSU,
pour le Service Public !



LE SNEP-FSU EST L'INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE DE L'EPS !

Notre atout : Un syndicat d'enseignants d'EPS fait pour les enseignants d'EPS et intégré dans une fédération (FSU) qui nous donne les moyens de nos ambitions pour notre discipline.

Tous les professeurs d'EPS sont appelés à voter pour élire le syndicat qui les représentera le mieux face à l'administration (inspection académique, rectorat, ministère). Le SNEP-FSU se propose bien évidemment de continuer à vous représenter. Le SNEP-FSU est l'interlocuteur incontournable de l'EPS avec plus de 84% de voix aux dernières élections professionnelles et 95% à Créteil. C'est parce que notre profession est rassemblée derrière le SNEP et la FSU que nos propositions sont entendues.

Lors du notre du dernier mandat, le SNEP-FSU a obtenu et participé à l'écriture du décret rétablissant les 3 heures d'AS dans notre service hebdomadaire. L'intervention du SNEP-FSU a aussi permis des avancées importantes dans la reconnaissance du travail des professeurs d'EPS dans le décret sur nos obligations de service (remplaçant celui de 1950). Le SNEP-FSU s'est aussi fortement mobilisé pour dénoncer la baisse du recrutement et a participé à l'obtention de nouveaux postes au CAPEPS (+150% en 3 ans).

A Créteil, académie jeune et soumise à un turnover important, militer n'est pas chose simple. Pourtant, en plus des bulletins départementaux et académiques, nous sommes les seuls à organiser des stages pour les enseignants d'EPS (stage agir, GPS, journées de l'EPS...). De plus, nous sommes vigilants et sommes les seuls à intervenir pour que tous les enseignants disposent de leur forfait AS, à ce que les TZR puissent travailler dans des conditions acceptables, à ce que la réforme des rythmes scolaires ne dégrade pas davantage l'accès aux équipements sportifs. Quel autre syndicat ferait de ces éléments une priorité ? Seul le SNEP FSU siège dans les instances paritaires sur les mutations, l'avancement et il est seul à même de traiter les questions d'emploi et de budget EPS au plan académique et départemental.

Cependant, certains d'entre vous ont pu en faire l'expérience, **le parcours de vote est semé d'embûches.** A croire que notre administration se satisfait que peu de collègues puissent participer au vote (un vote par voie électronique, des inscriptions qui ne sont pas confirmées). Mais les professeurs d'EPS ont l'habitude des luttes pour faire reconnaître leur discipline. **Mobilisons nous du 27 novembre au 4 décembre et votons massivement SNEP et FSU pour continuer à agir positivement pour l'école l'EPS et le sport scolaire.**

L'enjeu de ces scrutins (national et académique) est considérable : toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, au métier, aux conditions de travail, à la formation professionnelle, au système indemnitaire, etc., seront obligatoirement soumises à l'examen et à l'avis des Comités Techniques (CT). **Le SNEP et la FSU entendent faire de ces instances, non pas des chambres d'enregistrement, mais des lieux où résonnent les revendications et les luttes des personnels.** Les CT sont le lieu pour lutter contre les suppressions et proposer des créations de postes, mais aussi de l'action pour faire reconnaître la pénibilité de notre métier et porter l'exigence de mesures spécifiques pour les fins de carrière.

Dans le même temps, seront élu(e)s les Commissions Paritaires (CAP) où les élu(e)s du SNEP défendent les droits individuels et collectifs sur tout ce qui concerne la carrière et la gestion des enseignants d'EPS. Nos commissaires paritaires siègent aux commissions de mutations, liste d'intégration, avancement, révision de notes administratives, accès à la hors classe et comités médicaux.

La règle de conduite du SNEP-FSU Créteil est la défense de tous les enseignants sans distinction. Nos commissaires paritaires et nos élus la mettent en œuvre à travers les bulletins, les réunions et les informations individuelles.

Les militants du SNEP-FSU sont tous en équilibre et s'efforcent de répondre à vos demandes et inquiétudes en vue de construire collectivement, avec la FSU, un meilleur service public d'éducation.

Avec le SNEP-FSU,

une profession rassemblée et engagée,

ça change tout !

Du 27 novembre au 4 décembre, je vote SNEP et FSU



ET SI ON CONTINUAIT DE GAGNER !!!

YES, WE CAN !!

Au SNICS-FSU, il existe des règles d'or intangibles :

- ➔ La défense de la profession Infirmière
- ➔ L'équité
- ➔ La transparence
- ➔ Le respect des droits de toutes et tous...

Depuis sa création, le SNICS-FSU n'a eu de cesse de mener et remporter des combats pour promouvoir la profession.

Avec le SNICS, l'utopie devient réalité.

En effet, depuis les derniers mandats électoraux au cours duquel le personnel lui a fait majoritairement confiance, l'engagement du SNICS défendant un syndicalisme de terrain, un syndicalisme de débat, un syndicalisme de combat, a gagné des avancées fondamentales pour la profession.

L'intégration des infirmier(e)s dans un corps de catégorie A, le personnel en rêvait, le SNICS l'a fait, l'intégration des études d'infirmier(e) dans le système LMD, le personnel le souhaitait, le SNICS l'a fait, la diminution des nuits en internat, le personnel le réclamait, le SNICS l'a fait. Et la liste est longue !!!

Le SNICS est toujours dans l'action et mobilise l'ensemble de la profession.

La pugnacité du SNICS, a réussi à **mettre fin aux volontés gouvernementales d'intégrer les infirmier(e)s dans un corps interministériel avec l'abandon du projet de création d'une mission interministérielle**. Pour y parvenir, le SNICS a interpellé tous les élus dans l'ensemble des académies afin de les sensibiliser sur la façon dont se déroulaient les négociations sur le dossier de la santé à l'école. Là encore, la profession a su se mobiliser à 4 reprises ! Et les trois premières fois (novembre 2012, janvier 2013, janvier 2014), **seul le SNICS-FSU appelait à la mobilisation car d'autres syndicats nous disaient alarmistes, agitateurs...** et n'ont donc pas voulu s'associer à ces manifestations. Mais force est de constater que ces mêmes syndicats ont fini par nous rejoindre lors de la dernière mobilisation de mai 2014, certes en petit nombre de manifestants, quand ils ont pris conscience des réels dangers pour notre profession.

Le SNICS-FSU est un syndicat responsable, actif, constructif.

Le SNICS/FSU sait consulter la profession et ouvrir des débats chaque fois que cela est nécessaire pour la défense et l'avenir de notre profession.

**Voter pour le SNICS/FSU,
c'est élire des représentants des personnels
qui seront votre voix, donc la voix de la profession infirmière.**

Carole Pourvendier
Secrétaire académique SNICS-FSU



LE SNUASFP FSU DOIT POURSUIVRE LA LUTTE, LA VIGILANCE, ET LA DÉFENSE DES PERSONNELS

Cher(e)s collègues,

Comme vous le savez, nous votons du 27 novembre au 4 décembre pour élire nos représentants du personnel.

Par notre revue, le SNUASFP vous informe de l'actualité de nos combats, de nos revendications et de nos victoires, tant sur nos problématiques de service social, que sur la défense de nos statuts et de nos valeurs.

Depuis 20 ans, le SNUAS a porté tous nos combats dans le département et au niveau national.

En 1998, le SNUAS a obtenu dans le cadre du plan de rattrapage dans le 93 la multiplication, par deux du service social en faveur des élèves. En 2003, le SNUASFP-FSU a défendu et obtenu le maintien du service social scolaire à l'Éducation nationale et dans les établissements.

De 2005 à 2007, le SNUASFP FSU est à l'origine de la création du collectif national unitaire qui s'est battu et a lutté contre tous les différents projets liberticides qui ont abouti à la loi de prévention de la délinquance (Benisti/Sarkozy).

Depuis 20 ans, c'est le SNUASFP-FSU qui s'est toujours battu pour la reconnaissance des personnels, de leur travail et de leurs droits. Le SNUASFP se bat pour la reconnaissance du grade master pour notre diplôme et l'accès à la catégorie A. En 2011, le SNUASFP a lutté pour le maintien de la NBI pour les collègues assistantes sociales exerçant dans les établissements ECLAIR.

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, le SNUASFP-FSU participe activement au groupe de travail sur le projet de circulaire de mission des AS de l'Éducation Nationale et défend l'essence du travail social à l'éducation nationale.

Depuis 20 ans, les représentants du personnel vous accompagnent et vous soutiennent tout au long de votre carrière.

Aujourd'hui le SNUASFP FSU doit poursuivre la lutte, la vigilance, et la défense des personnels. C'est par VOTRE vote et engagement que le SNUASFP-FSU sera toujours présent dans les instances locales, académiques et nationales.

C'est ensemble que l'on réussira !

Vous recevrez dans vos établissements la notice de vote qui comprendra votre identifiant qui vous permettra de voter entre le 27 Novembre 4 Décembre.

Vous devrez voter pour le CAPA, CAPN, Comité technique ministériel

Liste des candidats présentés par le SNUASFP-FSU à la CAPA de Créteil des assistantes sociales:

Assistantes sociales principales (ASP)

BERNAT Mireille (DSDEN 94)

LHANDE Jean-Pierre (DSDEN 94)

BAILLON Isabelle (DSDEN 93)

GAUTIER Isabelle (DSDEN 93)

Assistants sociaux

CHATEAU Ingrid (DSDEN 93)

MOYEN Gaël (DSDEN 93)

HAMANI Fatima (DSDEN 94)

DUMERGUE Véronique (DSDEN 94)

Nous comptons sur votre vote !

LE 4 DÉCEMBRE, MOI, C'EST TOUT VU, JE VOTE FSU !

Le 4 décembre, l'ensemble des agents de la Fonction Publique vont être appelés à voter pour désigner leurs représentants en CAP et dans les Comités Techniques.

Dans la Fonction Publique Territoriale ce sont presque deux millions d'agents qui sont concernés sur toute la France, et pour les collectivités territoriales du 93 et leurs établissements, plusieurs milliers.

Depuis des mois, le SDU CLIAS 93-FSU est mobilisé pour déposer des listes dans les collectivités où nous avons des adhérents afin de permettre à un maximum d'agents du département d'avoir le choix de voter pour la FSU et le syndicalisme que nous défendons.

Si nous n'avons pas pu réaliser tous les objectifs que nous nous étions fixés, parfois pour des raisons dont il nous faudra débattre plus tard au niveau de la FSU 93, il n'en reste pas moins que **nous sommes fier de pouvoir présenter une liste FSU pour le Comité Technique à Bagnolet, à la Communauté d'Agglomération d'Est-Ensemble, au Centre de Gestion de la petite couronne, au Conseil Général, au Pré-St-Gervais, à Montreuil et à Villemomble** afin de faire progresser le SNUCLIAS-FSU et obtenir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Mais notre progression est aussi importante pour toute la FSU puisque toutes les voix seront agrégées pour l'obtention des sièges au Conseil Commun de la Fonction Publique qui est obligatoirement saisi pour donner un avis sur toute régle-

mentation concernant plusieurs versants de la fonction publique.

Si nous espérons progresser, nous ne sommes pas les seuls puisqu'une concurrence importante existe ; **exemple, 7 listes se présentent au Conseil Général du 93 !**

Dans les collectivités territoriales, le Comité technique émet des avis sur tout ce qui concerne l'organisation du travail, le fonctionnement des services, les effectifs, le bilan social, la formation, les ratios d'avancement de grade, le régime indemnitaire, le temps de travail et les droits collectifs en matière d'action sociale, de protection sociale complémentaire.....

Et si son rôle n'est que consultatif, il est un levier important de notre action syndicale.

Le 4 décembre, comme dans les autres versants de la fonction publique les fonctionnaires territoriaux désigneront aussi leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires.

Pour ceux du 93, ces CAP sont placées auprès du centre de gestion de la petite couronne situé à Pantin, nous y présentons une liste en A, B et C.

Nous espérons y conserver notre siège en B et A et, enfin, obtenir un siège en C.

Particularité des territoriaux, le 4 décembre 2014, les fonctionnaires de toutes les collectivités de France désigneront aussi leurs représentants au Conseil d'Administration de leur caisse de retraite, la CNRACL, et auront là aussi la possibilité de désigner des représentants FSU, dont Rémy Adell, tête de liste FSU pour le collège des actifs, mais aussi trésorier du SDU CLIAS 93-FSU !

SDU CLIAS 93 - FSU



GRATUITÉ POUR LE CAP ET LE BEP, LA FSU CONTINUE

*Le snU.pden-FSU, syndicat des personnels de direction,
a envoyé à tous les établissements scolaires la lettre suivante,
juste avant le début des inscriptions aux examens.*

ATTENTION le SIEC demande aux chefs d'établissement d'instituer une gestion de fait, c'est ILLEGAL

Depuis que le SIEC a repris l'organisation des CAP et des BEP, il nous demande de récupérer, pour son compte, auprès des élèves des frais d'affranchissement en vue de valider leur inscription aux différents examens (CAP, BEP). Outre le fait que le SIEC ne demande ces frais qu'aux élèves les plus en difficulté du système scolaire, cela s'appelle la gestion de fait. Il s'agit d'une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.

Stop, ça suffit ! Ces frais sont illégaux puisque depuis 2000, l'inscription aux examens (DNB, CAP, BEP, Bac) est gratuite partout en France. Par ailleurs, il est aussi illégal de manipuler de l'argent sans régie installée par conventionnement, dans chaque établissement.

Ne vous laissez pas intimider : Le SIEC ne peut menacer les jeunes de ne pas les inscrire aux examens ; d'ailleurs, même s'ils ne paient pas ils sont inscrits s'ils donnent les autres documents nécessaires. Cette menace est donc inapplicable.

Ce ne sont pas les élèves issus majoritairement des milieux défavorisés qui doivent renflouer le déficit du SIEC

Gestion de fait :2

Le SIEC nous demande de " récolter " pour lui des chèques auprès de chaque élève. Pire, si les jeunes ne peuvent nous donner un chèque, l'habitude veut qu'ils versent en espèces les 5€ demandés à une tierce personne (un-e fonctionnaire de l'établissement) qui établit le chèque en son nom.

Mais :

- ➔ Nous n'avons pas voté en CA de convention entre le SIEC et notre établissement
- ➔ Nous n'avons pas voté en CA l'installation d'une régie
- ➔ Nous ne pouvons donner aucun reçu à chaque élève

Le SIEC nous demande donc d'utiliser une procédure financière illégale.

L'an dernier, les chefs d'établissement qui ont demandé à leur recteur-trice un document écrit les autorisant à pratiquer la gestion de fait ne l'ont évidemment pas obtenu. Les proviseur-es n'ont pas récupéré l'argent auprès de leurs élèves qui ont pu passer sans problème leurs examens.

Le snU.pden-FSU appelle les collègues à respecter la loi en ce qui concerne les règles financières et donc à ne pas récupérer des chèques illégalement.

Le snU.pden-FSU Ile de France
Le 14 octobre 2014

(joint un modèle de lettre à envoyer au directeur du SIEC et à la hiérarchie)

